



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

DEVENEZ

PROPRIETAIRE

SOLIDAIRE,

LOUEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

MONT DA VEZAÑ UR

PERC'HENN

KENGRED,

FEURMIÑ E PEP SURENTEZ



L'intermédiation locative, la solution idéale et sécurisée pour louer votre bien en toute tranquillité.

An hanterouriezh feurmiñ, an diskoulm gwellañ ha suraet evit feurmiñ ho mad disoursi

1/ L'intermédiation locative, qu'est-ce que c'est ? An hanterouriezh feurmiñ, petra eo ?

C'est un dispositif, financé par l'État et des collectivités territoriales, d'accompagnement des propriétaires (privés) pour leur permettre de louer leur logement de manière sécurisée et solidaire, grâce à l'intervention d'un tiers (organisme ou association agréé par l'État).

/ Pourquoi sécurisé ?

Car c'est le tiers qui gère intégralement la relation avec le locataire. Le dispositif offre de nombreuses sécurités, notamment la garantie du paiement du loyer.

/ Pourquoi solidaire ?

Car le dispositif a pour objectif de faciliter l'accès au logement pour des ménages qui rencontrent des difficultés sur le marché locatif privé.



2/ Quels avantages pour le propriétaire ? Peseurt spletoù evit ar perc'henn ?

- ✓ La garantie du paiement des loyers et des charges même en cas de vacance locative
- ✓ La remise en état du logement en cas de dégradation
- ✓ La possibilité de renouveler le contrat ou de récupérer son logement sans formalités à la fin du bail
- ✓ La gestion locative assurée par une structure agréée qui choisit le locataire et l'accompagne tout au long du bail
- ✓ Une fiscalité avantageuse dans certains cas et selon les conditions
- ✓ Mais également un impact social positif !



Zoom sur les avantages fiscaux

Dans le cadre d'une intermédiation locative, le propriétaire peut bénéficier d'une réduction d'impôt importante, avec Loc'Avantages, s'il met en location son bien à un montant inférieur aux loyers du marché local et sous certaines conditions de ressources du locataire.

Plus le loyer est réduit, plus la réduction d'impôt est élevée.

Le propriétaire peut également bénéficier de différentes aides financières pour réaliser des travaux et rénover le logement mis en location.

Enfin, une prime d'intermédiation locative (de 1000 à 3000€) peut être versée selon le niveau de loyer appliqué si le propriétaire confie son logement en gestion à un organisme agréé.



3/ Vous avez **un ou plusieurs biens** sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale à mettre en location ? Vous êtes intéressés et souhaitez **en savoir plus** ?

Ur mad pe meur a hini ho peus da lakaat feurmiñ e korn-bro Kemper Breizh-Izel ?
Dedennet oc'h ha faotañ ra deoc'h **gouzout hiroc'h** ?

Contactez le **02 98 46 37 38***



L'ADIL du Finistère, partenaire privilégié de Quimper Bretagne Occidentale, est le spécialiste des questions juridiques et fiscales relatives au logement et accompagne les propriétaires dans leurs projets.

Un juriste spécialisé répondra à vos questions gratuitement et analysera, selon votre situation personnelle, les avantages fiscaux et les revenus locatifs possibles. Il vous informera sur les différents organismes agréés par l'État présents sur le territoire.

À noter, deux formes d'intermédiation locative existent :

1

Sous-location ou baux glissants

Dans cette situation, vous louez votre logement à une association ou organisme agréé par l'État. Ainsi, c'est ce tiers qui s'occupe de trouver un locataire, de vous verser le loyer et d'entretenir le logement. Que le logement soit occupé ou non, le propriétaire perçoit le loyer, car le bail est passé entre le bailleur et le tiers.

Organismes agréés



VILLE DE QUIMPER | CCAS



FONDATION MASSÉ-TRÉVIDY



habitat & humanisme

2

Mandat de gestion

Vous pouvez aussi avoir recours à une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) qui s'occupe de percevoir pour vous le loyer et les charges, qui édite le bail et s'occupe de la gestion courante du bien (comme une agence immobilière classique). Le mandat de gestion est adapté pour les ménages ayant des ressources financières stabilisées. Dans ce cadre, le suivi individualisé du ménage par l'AIVS prémunit des risques locatifs.

Organisme agréé

SOIHA AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
BRETAGNE

*appel gratuit



En tant que propriétaire,
c'est vous qui choisissez l'organisme que vous préférez !

Dans tous les cas,
un seul numéro pour toutes vos questions

02 98 46 37 38